AVIS AUX CREANCIERS

Receveur de C. Doyle et Compagnie, Limitée

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 85.916—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George M. Hodgdon et Louis E. Meyer, receveurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — James J. McLoughlin, avocat des Receveurs.
14 avril—14 18 23

In Re Liquidation de Papini Bellan Men's Wear Co Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92 677—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Adolphi Papini et Charles W. Harold, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Hornor, c. Malthon, Jr. avocats.
13 av—13 17 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96 656—Division C—Attendu que Charles Trapp a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Trapp, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Geo. J. Unterreiner, avocat.
14 avril—14 18 23

Succession de James D. O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 93 091 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Charlotte Miller, veuve par 1er mariage de Adam Gauch, veuve par 2me mariage de James D. O'Brien, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. —Chas I. Denegbaud, avocat.
14 avril—14 18 23

Interstate Electric Company, Limited, versus Spranley and Reed. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 83 829—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Percival Stern, receveur de cette affaire ne serait approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Gustave Lemle, avocat.
14 avril—14 18 23

Succession de John McCormack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96 706—Division A—Attendu que Mme Clara Seward, veuve de John McCormack, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John McCormack décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Fred C. Marx, avocat.
14 avril—14 18 23

Succession de Seymour H. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98.648—Division E—Attendu que Mme Mary C. Foley, veuve de Seymour H. Smith, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Seymour H. Smith, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Lagier & Gleason, avocats.
13 avril—13 17 22

Succession de J. Frank Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96.675—Division E. — Attendu que Mme Léonie Dragon, veuve de J. Frank Vincent, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. Frank Vincent, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. V. Beeber, avocat.
13 avril—13 17 22

Succession de Edward S. Rapier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 96 626—Division C—Attendu que Mme Emma Marie Desforges Rapier veuve de Edward S. Rapier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward S. Rapier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans ces dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Caffery, Quintero, Gidier et Brumby, avocats.
9 avril—9 18 18

Succession de Léon M. Beubles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 95.616 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Aimée Coiron-Roubion, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Lagier & Gleason, avocats.
6 avril—6 10 15

Succession de William Forsythe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96 409— Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — C. C. Friedrichs, avocat.
8 avril—8 12 17

Succession de Catherine Meyer, épouse de Mathias Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 96.634—Division A—Attendu que Francis Joseph Humbrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Meyer, épouse de Mathias Humbrecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite succession. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Frank T. Echezanal, avocat.
9 avril—9 13 18

Succession de George L. Gail, connu aussi comme Evo ou Ivo Gallia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,852 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wendlin Mittler, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — C. C. Friedrichs, avocat.
9 avril—9 13 18

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU JUGE RENE T. BEAUREGARD.

A L'ENCAN, LE 25 AVRIL, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

LA SUPERBE RESIDENCE, No 2512 RUE CHESTNUT,

Entre les rues Deuxième et Troisième, Ayant un Terrain de 30 Pieds, s'Ouvrant sur la rue Deuxième.

La Résidence est moderne, ayant larges Piazzas devant et sur le côté, grand Vestibule de Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc.; huit Chambres à Coucher et deux Chambres à Bain au premier étage; intérieur magnifiquement fini, toutes les commodités modernes eau chaude partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour, avec Buanderie, etc.

SUPERBE TERRAIN POUR BATIR CONTIGU,

Mesurant 50 Pieds de Face à la rue Chestnut et 115 Pieds de Profondeur Terrain Elevé, bien Niveé, et Magnifiques Palmiers.

Terrain sur la rue Troisième, entre les rues Chestnut et Camp,

Ayant Grande Bâtisse dans le Fond, Originalement Servant comme Ecurie et Remise pour Voitures.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans daté et signé du 17 mars 1911, No 95.775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, 25 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, mesurant comme suit: 84' 2" 4" de face à la rue Chestnut commençant à un point 55' 7" de la rue Deuxième sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Deuxième de 114' 9" avec une autre largeur de 55' 7" sur une ligne parallèle à la rue Chestnut, avec une autre profondeur de 30' faisant face à la rue Deuxième sur une largeur totale dans le fond de 133' 7" 4" avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Troisième de 144' 9".

B. Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite, mesurant comme suit: commençant à un point 64' 5" 4" de la rue Troisième, ayant une façade de 50' à la rue Chestnut, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 115' 1".

C. Une certaine portion de terre, située dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite mesurant comme suit: Commençant à un point 115' 1" de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième, ladite portion de terre mesurant 29' 8" de face à la rue Troisième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114' 5" 4".

Le tout conformément à un plan d'arpentage de la propriété entière ci dessus décrite, dressé par C. Milo Williams, voyer, le 15 avril 1905 et annexé à un acte pardevant Charles Soniat, notaire, le 17 avril 1905.

Le droit est réservé de vendre la propriété toute ensemble ou en parties comme ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un an et deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre, et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On renvoie à ma vente sur carte.

ROBERT G. GUERARD,
Encanteur,

G. T. Beauregard et W. Winn Wagnt, avocats.
26mars—avril—2 9 16 23 25

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Valeur et Rémunérative

Dans le Quatrième District. Splendide Offre pour Placement.

Cette Maison Simple en Bois à 2 Etages,

Bien Construite, No 2817 Rue Tchoupitoulas.

Aussi la Bâtisse Contiguë Connue Comme la Crescent Manufacturing Co.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 3031-3033 rue Laurel, coin de la rue Huitième.

COTTAGE SIMPLE, No 3029 Rue Laurel.

Succession de Mme Joséphine Barnard, Veuve de Nicholas Stauder, et als., vs. Mme Mary Schaefer

No 96.134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet —JEUDI, le 11 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le jugement rendu et lu en Cour ouverte le 27 mars 1911, le jugement signé en Cour ouverte le 31 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes seront vendues—

Premier—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No — (autrefois l'ilet No quarante-sept du vieux Faubourg Livaudais) borné par les rues Laurel Constance (autrefois Live Oak), Septième et Huitième, ledit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds député-voyer de ville, annexé à un acte de vente par Mme Joséphine Stauder et als à Stefano Russo pardevant Benjamin Ory, notaire, le 24me jour d'août 1908, ledit lot lettre A d'après ledit plan formant l'encoignure des rues Laurel et Huitième, et mesurant vingt-neuf pieds et deux pouces de face à la rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur et façade à la dite rue Huitième, de soixante-quatre pieds entre lignes parallèles.

Ledit lot A est composé de la portion de façade des lots désignés sur un plan de Henry Moelhausen, voyer, daté du 4 mars 1844 et déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 11 et 12 dudit ilet.

Les améliorations comprennent un cottage double connue comme Nos 3031-3033, rue Laurel, coin de la rue Huitième, contenant 3 chambres et cuisine, citerne, etc., de chaque côté.

Deuxième—Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que le lot en ceci dessus premièrement décrit, désigné sur le plan ci-avant mentionné par H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville de la date du 30 mai 1908, par la lettre B, ledit lot lettre B est contigu au lot lettre A, ci-dessus mentionné, et mesurant d'après ledit plan dix-huit pieds quatre pouces sur ladite rue Laurel, la même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles. Ledit lot lettre B, est composé d'une portion des lots désignés sur un plan par Henry Moelhausen, voyer, daté du 4 mai 1844 déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, par les Nos 11 et 12 dudit ilet.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 3029 rue Laurel, contenant 3 chambres et cuisine, citerne, etc.

Troisième—Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent: situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 51 A, bornés par les rues Tchoupitoulas, Washington Sixième et Livaudais, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 27, 28 et 29 du dit ilet et mesurent ensemble quatre-vingt douze pieds, un pouce et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, quatre-vingt dix pieds en largeur dans le fond sur cent onze pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Sixième, et cent trente pieds, huit pouces et quatre lignes sur la ligne de côté vers la rue Washington, le tout d'après un plan dressé par A. Castaing, architecte, le 16 janvier 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21ième jour de février 1884 et aussi d'après un devis d'arpentage dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, le 29 août 1884, le certificat duquel est annexé à un acte de vente par George Scheurmann à Nicholas Stauder, passé pardevant Charles J. Théard, notaire, le 22 mars 1896.

Les améliorations comprennent une résidence simple en bois à deux étages, connue comme No 2817 rue Tchoupitoulas, contenant au premier étage 4 chambres, chambre à bain, vestibule, gaz, escalier dans le fond; au rez-de-chaussée 4 chambres, cuisine office, gaz et vestibule; aussi contiguë à la bâtisse connue comme la Crescent Manufacturing Company contenant kureau, "rectifying concern", etc.

Conditions—L'acquereur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par les vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 11

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage. Sans limite ou réserve. No 2212-16 Avenue Tulane.

Grande résidence double à deux étages contenant huit chambres de chaque côté, ayant grand terrain, écurie, hangars, bâtisses dans le fond, etc., contigues Mme Mary Cullen, épouse de Marsh Henstreet vs Mme Celeste Deichmann, veuve de Dennis Cullen. No 95 690. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau 341 rue Carondelet, le 16 Mai 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, cette ville, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lui ont rendu en Cour ouverte, le Quatrième jour d'avril 1911 et signé le 10me jour d'avril 1911 par T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 45, lesquels sont bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro. Lesdits lots sont désignés par les Nos 19 et 20, et mesurent chacun trente-trois pieds un pouce de face à la rue Commune (maintenant avenue Tulane) sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

Flynn & Dimitry, avocats pour le demandeur.

Félix J. Dreyfus, avocat pour le défendeur.
14 avril—14 16 23 30—mai 7 14 16

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Terrain pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lui rendu en Cour ouverte, le Quatrième jour d'avril 1911 et signé le 10me jour d'avril 1911 par T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 45, lesquels sont bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro. Lesdits lots sont désignés par les Nos 19 et 20, et mesurent chacun trente-trois pieds un pouce de face à la rue Commune (maintenant avenue Tulane) sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

KERNAGHAN & CORDILL,
Encanteurs.

Flynn & Dimitry, avocats pour le demandeur.

Félix J. Dreyfus, avocat pour le défendeur.
14 avril—14 16 23 30—mai 7 14 16

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison

—ET—

PARTS D'ACTIONS

DANS LA SUCCESSION DE

Mme JOSEPHINE STAUDER.

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division D—No 95.278.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet — MERCREDI, le 19 avril 1911, à 10 30 heures a. m., à la Bourse de Vente de Fitzpatrick & Co. No 404 rue Carondelet, près de la rue Perdido, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D daté et signé le 5 avril 1911, dans l'affaire ci dessus intitulée, les meubles suivants seront vendus—

Un lot de meubles de chambre, ornements, miroirs, statues, etc., un piano Mendelsson, tabouret pour piano, une machine à coudre, un lot d'ustensiles de cuisine, glacière, etc.

Aussi huit dixièmes d'une action du fonds-capital préférée de la New Orleans Brewing Co. de la valeur au pair de quatre-vingts dollars ($80.00), d'après certificat No 902, daté du 7 mars 1902. Deux-dixièmes d'une action du fonds-capital commune de la New Orleans Brewing Co., de la valeur au pair de vingt dollars ($20 00), d'après certificat No 840, daté du 7 mars 1902.

Conditions—Comptant, et livraison immédiate.

G. G. Kronenberger, avocat.
8 avril—8 16 19

E. A. ANDRIEU

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans. Lac

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94 212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 18 AVRIL 1911,

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour Division A, daté du 14 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville ancien faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'ilet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'ilet 92, sur un plan du sus-dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 5 mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire, en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, aussi une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
18 mars—18 19 26—av 2 9 16 18

I. B. Rennyson.

Annonce Judiciaire—Interdiction de Henry Butker—No 92 756—C. C. de D. Division C—Attention Spéculateurs et constructeurs de "Homes". Propriété de valeur commerciale et de résidence rue Broadway, entre la rue Général Hood et la Place Ferdinand rue Audubon (10). Dix Terrains Elevés (10) chacun 30x120 avec magnifique Cottage Simple No 285 rue Broadway, coin Général Hood, comprenant un vestibule de 6 pieds, grand salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain, office retirée ayant galerie sur le devant, grande galerie sur le côté et dans le fond en parfaite condition, un grand entrepôt à deux étages, ayant hangars et écuries, etc., No 245, rue Broadway. Un marché privé, No 265, rue Broadway, coin des rues Général Hood et Ferdinand, le tout devant être vendu en bloc à l'encan JEUDI, le 11 mai 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, j'offrirai la propriété ci-après décrite, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire de l'interdiction de Henry Butker, No 92,756 Cour Civile de District, Division C.

Un demi ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No trente-deux, de Greenville, borné par les rues Chestnut, maintenant Audubon, Ferdinand, Broadway et Olivier, maintenant Général Hood, et mesurant trois cents pieds de face à la rue Broadway sur cent vingt pieds de profondeur, et façade sur chacune des dites rues Olivier, maintenant Général Wood et Ferdinand.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance; s'il y en a, en un, deux et trois ans, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, et devant être garantie par lien de vendeur, devant être retenu et hypothèque spéciale devant être donnée par l'acquéreur ou les acquéreurs. L'acte de vente ou ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911 et les frais de l'acte ou des actes de vente, pardevant Alphonse J. Cuneo notaire, et les actes de cela enregistrés et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

G. G. Kronenberger, avocat.
9 av—9 16 23 30—mai 7 11

Ernest A. Carrère.

Annonce Judiciaire. Vente de Succession de Nouveau Cottage Double, Nos 2721-2723 rue Première, entre les rues Magnolia et Clara, l'ilet rue Philip. JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mme Pierce Mouchon. No 95.147 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau No 806 rue Perdido —JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lui donné et signé du 14 mars 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, ledit lot est désigné par le No Trois, sur un certificat d'arpentage dressé par W. D. Eram, député voyer, Septembre 1910, et mesure trente pieds, de face à la rue Première sur profondeur de quatre-vingt onze pieds, huit pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par les Nos 2721-2723 rue Première et comprenant un cottage double neuf en bois, couvert en ardoises, avec alée, pavée de chaque côté, contenant 4 chambres, chambre à bain, gaz et connections d'eau, hangar, etc., de chaque côté. Loué $24 par mois. Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à condition de crédit représentée par billets à recevoir de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie en leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant si c'est placé entre les mains d'un avocat pour collection après leur maturité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour tous certificats. L'acte de vente pardevant George J. Unterreiner, notaire, au-dessous et en plus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 20

60 YEARS EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Brunswick Balke Callender Co. vs N. J. Duncan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — Nos 47 630 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 24 avril 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—Un Piano Tabouret, billes et queues, un lot de verres, un lavabo, deux tables, une garde-robe, un fourneau à huile, une boîte à tabac et etc., saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour —Dinkelspiel, Hart & Davey avocat pour la demanderesse.
13 av—13 18 24

Joseph V. Stiefvatter vs Harrie P. Leche

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 47 346— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 727 et 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 17 avril 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Une toilette et miroir. Une table de toilette avec glace. Deux bureaux. Une petite table. Une portraits. Une Bibliothèque en acajou. Huit chaises avec fond en cuir. Un siège pliance en acajou. Deux tapis squares. Un réfrigérateur. Une couverture de table. Deux perdues. Un lot de livres. Trois rideaux japonais. Un fourneau à gaz. Oreillers de fantaisie, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant l'inventaire enregistré en mon bureau. — Conditions comptant. — D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la New Court House. Legier et Gleason et Bazyik, avocats pour le demandeur.
5 avril—5 12 17

Philip Werlein, Ltd., vs Philip D. Stingaff et Donald Stingaff.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 47.550—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Philip D. Stingaff, défendeur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 et 731 rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Royale dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 avril 1911 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Piano et Tabouret Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions. — Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour —Merrick, Lewis, Gemler et Schwartz, avocats du demandeur.
7 avril—7 12 18

Knight & Moskau vs S. G. Del'Isle Co., Ltd.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 46.408 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727-731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 22 avril 1911, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droit, titre et intérêt de S. G. Del'Isle Co. Limited dans l'affaire intitulée The S. G. Del'Isle Co. Limited vs Miss Anna Williams, No 94,128 du dossier de la Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. — D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—E. M. Robert, avocat pour la demanderesse.
11 avril—